

PROCEDURES D'AFFECTATION DANS L'ACADEMIE DE LA GUYANE

APRES LA SECONDE

A-CANDIDATURES POUR ENTRER DANS L'ACADEMIE DE LA GUYANE

AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

L'affectation en 1^{ère} technologique et 1^{ère} professionnelle est une procédure informatisée.

1. Vous êtes élève dans un Lycée public ou privé sous contrat de l'académie de la Guyane.

La saisie des vœux et des notes est effectuée par votre établissement : **Du 20 mai au 14 juin 2014**

2. Vous êtes élève dans un Lycée public ou privé sous contrat dans une autre académie ou dans un établissement agricole.

Le chef d'établissement d'origine effectuera la saisie des vœux et résultats scolaires

Saisie des vœux pour les établissements hors académie via AFFELMAP :

<http://affelmap.orion.education.fr/affelmapp>

Cliquer sur : académie de Guyane ; Saisie simplifiée en établissement ; S'inscrire

Du 20 mai au 14 juin 2014

1. Consultation des résultats

Les résultats de l'affectation seront disponibles sur le site :

<https://extranet.ac-guyane.fr/affelnet3resultats>

A partir du 24 juin 2014

Le n° INE et la date de naissance du candidat sont indispensables pour consulter les résultats.

B-CANDIDATURES VERS UNE AUTRE ACADEMIE

La saisie des vœux et des notes se fera sur le site de l'académie d'accueil via AFFELMAP à l'URL suivant :

Pour le redoublement de la seconde : <http://affelmap.orion.education.fr/affelmap3>

Pour l'affectation en 1^{ère} technologique ou professionnelle :
<http://affelmap.orion.education.fr/affelmapp>

[Consulter le calendrier pour avoir les dates d'ouverture et de fermeture du serveur](#)